Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251218-D2025_085-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2025

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 0
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le douze décembre 2025, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie.

Absent(s) : LONGCÔTÉ Yves

Absent(s) excusé(s) : BRUNET Thierry, JACOB Jean-Paul, PASQUER Claudie, FELLOUS Frédéric (en retard)

Pouvoirs :
BRUNET Thierry donne pouvoir à BOURGET Patricia
PASQUER Claudie donne pouvoir à DELABARRE Sylviane
FELLOUS donne pouvoir à PERIGNON Christophe
Secrétaire de séance nommé : GAUDAIRE Jean-François

2025-085 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand, pour Monsieur FELLOUS Frédéric

Lors de l'élaboration du budget, il est impératif que l'ensemble des crédits nécessaires soit inscrit au chapitre 012, relatif aux charges de personnel (rémunérations et cotisations sociales).

En raison de l'augmentation des taux de cotisations sociales, les crédits initialement prévus à ce chapitre s'avèrent insuffisants pour assurer le paiement intégral des charges sociales jusqu'à la clôture de l'exercice.

En conséquence, il convient que le conseil municipal approuve, par délibération, une décision modificative afin d'ajuster les crédits correspondants.

Les crédits seront répartis selon le tableau suivant :

Sens	Compte	Montant disponible
Dépense	**615231***	22 580,87 €
		- 10 583,56 €
		11 997,31 €

*615231 : Entretien et réparation sur voiries

Sens	Compte	Montant
Dépense	**6450****	- 10 583,56 €
		+ 10 583,56 €
		0 €

**6450 : Charges sociales

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251218-D2025_085-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité :
VALIDE la décision modificative n°2 du budget communal.
AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche administrative en lien avec le sujet.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
Ille-et-Vilaine